

L'an deux mille vingt et un, le six mai à 18 h, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HENRI PARANTHOËN, le Maire,

Nombre de conseillers
en exercice :

15

Présents ou
représentés :

15

Présents : PARANTHOËN Henri, le Maire ; LE COQ Annyvonne, ANDRE Yanick, ALLAIN Gilles, LE BRIAND Fabienne, GUILLOU Loïc, HERVO Claudine, MENOY Laurent, BLONDEL Christine, Yoann JUMEL, CONAN Amélie, CEILLIER-VERDEIL Christine, CASTERAN Maryline.

Procuration : SCHUCHARD Corinne ayant donné pouvoir à Mme LE COQ, JEZEQUEL Yves ayant donné pouvoir à Mme Christine CEILLIER-VERDEIL ;

Secrétaire de séance : Gilles ALLAIN

Date d'envoi de la Convocation : le 30 avril 2021

Date de l'affichage : 30 avril 2021

DELIBÉRATION N°2021-12-86 : PACTE DE GOUVERNANCE DE LANNION TRÉGOR COMMUNAUTE

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 institue un nouveau rendez-vous obligatoire après les réinstallations des conseils communautaires consistant à débattre de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Le Pacte de gouvernance vise à recenser les instances de gouvernance de l'intercommunalité, et leurs grands principes de fonctionnement. IL permet en outre de préciser l'articulation qui peut exister entre ces instances et de clarifier les rôles respectifs des communes et de l'intercommunalité.

Le Président de Lannion Trégor Communauté est tenu d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires. Par délibération CC_2021_001 du Conseil d'Agglomération du 02 février 2021, le projet pacte de gouvernance a été adopté. L'avis des Conseils municipaux dans les communes membres est donc sollicité. Ils disposent d'un délai de deux mois à compter de la transmission de ce pacte pour se prononcer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-2-2 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2020 relative à la volonté d'élaboration d'un pacte de gouvernance pour Lannion Trégor Communauté et de ses communes membres ;

VU l'avis favorable de la commission n°1 « Affaire Générales » ;

VU la délibération CC_2021_001 du Conseil d'Agglomération du 02 février 2021, le projet pacte de gouvernance a été adopté ;

Après discussions, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

↳ **d'adopter le pacte de gouvernance de Lannion Trégor Communauté ;**

↳ **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les conventions et tous les documents relatifs à cette délibération**

Pour Copie Conforme
Le Maire

